



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2022-11-36

COMITE SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE 2022

GROUPEMENT DE REVENTE

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 21 novembre 2022

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 32 Pouvoirs : 2

Secrétaire de séance : Marie-Claude LAVIGNAC

Présents :

Direction Régionale des Finances Publiques : Vincent LAFFITTE

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint financier au DGS, Caroline PLUCHET BOYER, Responsable et adjointe technique au DGS, Sabine OESTEREICH, Assistante de direction, Marine NAVAILS, Comptable, Responsable des marchés publics.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGLEJ Jacques, BOURDIER Christian, FAURE Charles, LAVIGNAC Marie-Claude, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin (pouvoir de MOTHES Christophe), GRADIT Olivier (pouvoir de MIQUEU Christophe) / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean Pierre, REY Jean-Louis, LESGOUTIÈRES Alain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande, MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan, ROBERT Pierre, SAHAROU Marc / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : ARDOUIN Eliam, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis, VILLETTE Roger.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MIQUEU Christophe (pouvoir à GRADIT Olivier), MOTHES Christophe (pouvoir à MALAMBIC Benjamin)

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, CESAR Gérard, POIVERT Liliane.

Absents non excusés :

Communauté de communes de Montaigne Montravel : MARTY Sylvain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : ROUBINEAU Jean Pierre.

GROUPEMENT DE REVENTE

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu la Délibération D2021-12-39BIS validant l'USTOM en tant que porteur du groupement de revente des matériaux issues de la collecte sélective via le centre de tri et les apports en déchèterie ayant pour objectif de négocier au mieux le prix de reprise,

Considérant que la Communauté de Communes Convergence-Garonne a décidé de se retirer du groupement de revente,

Considérant la nécessité de supprimer la Communauté de Communes Convergence-Garonne de la convention signée entre les membres du groupement,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Valide** la nouvelle convention,
- **Autorise** le Président à signer la nouvelle convention.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le



Le Président
Christian MALANDRYN-SAPLAUD